

VLT Warrant

Series 08-12/1



Caractéristiques spécifiques

Période de souscription	Les Warrants seront offerts à la souscription du 10 novembre au 14 novembre 2008 (jusqu'à 16h)
Date d'Emission	1 décembre 2008
Date de Paiement	1 décembre 2008
Date d'Echéance	1 décembre 2058
Type de Warrant	Call Warrants qui sont seulement exerçables durant la Période d'Exercice
Période d'Exercice	Chaque jour bancaire ouvrable du 1 novembre 2058 jusqu'à la Date d'Echéance incluse
Date d'Exercice	Le jour pendant la Période d'Exercice où les Warrants sont exercés.
Prix d'Emission (Commission inclue)	10,00 EUR (étant 9,50 EUR, augmenté de la Commission)
Commission	0,50 EUR
Parité	La Parité est le nombre de Warrants nécessaire pour acheter une Valeur Sous-Jacente au paiement du Prix d'Exercice. La Parité est égal à 91,15 % de la Valeur Nette d'Inventaire de la Valeur Sous-Jacente au 2 décembre 2008 (qui sera publié à www.dexia.be le 3 décembre 2008) divisé par le Prix d'Emission commission exclue.
Valeur Sous-Jacente	La Valeur Sous-Jacente est une action de Dexia Equities L Euro 50 Capitalisation (ISIN code: LU0012091087 – Bloomberg Code: ELK3591 LX), un compartiment de la sicav Dexia Equities L, un OPC de droit luxembourgeois
Prix d'Exercice	Le Prix d'Exercice est égal à la Valeur Nette d'Inventaire de la Valeur Sous-Jacente le 2 décembre 2008, qui sera publié sur www.dexia.be le 3 décembre 2008 (< TO BE DETERMINED > EUR)
ISIN-code	BE0305378227
Premier prix de rachat des Warrants	< TO BE DETERMINED > EUR (prix du 2 décembre 2008, publié le 3 décembre 2008)
Droit applicable	Les Warrants sont régis par le droit belge
Cotation	Non
Service financier	Le service financier sera assuré par Dexia Banque
Livraison physique	Pas de livraison physique
Mode de livraison	Uniquement via dossier-titres Dexia
Maintien du dossier-titres	0 EUR
Frais de souscription des Warrants	Taxe de bourse : 0,00% Frais d'entrée : 0,00%
Frais de vente des Warrants	Taxe de bourse : 0,17% (max. 500EUR) Frais de courtage : 1,00%
Frais d'Exercice des Warrants	2,50% (min. 100EUR) + frais de souscription et frais liés à la Valeur Sous-Jacente : pour le moment Max. 3% (librement négociable)
Exercice	Livraison de la Valeur Sous-Jacente contre paiement du Prix d'Exercice La demande d'Exercice doit être introduite durant la Période d'Exercice Pour exercer les Warrants, le Détenteur des Warrants doit compléter leur 'avis d'exercice et l'envoyer ou le remettre à une agence de Dexia Banque au plus tôt le 1 novembre 2058 et au plus tard le 1 décembre 2058. L'avis d'exercice peut être obtenu auprès de toute agence de Dexia Banque. Si les Warrants ne sont pas exercés durant la période défini ci-dessus, ils seront rachetés par l'Emetteur à la Date d'Echéance et au prix de rachat à cette date, qui à la Date d'Echéance égale à la Valeur Nette d'Inventaire de la Valeur Sous-Jacente moins le Prix d'Exercice, pour autant que cette différence soit positive. Ce montant sera en outre diminué des frais de courtage (maximum 1%) et de la taxe sur opérations boursières.
Prospectus	Il est conseillé aux investisseurs intéressés par ce Warrant de prendre connaissance du prospectus en anglais approuvé le 4 novembre 2008 par la Commission bancaire, financière et des assurances ainsi que du résumé en français et en néerlandais, avant d'investir. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement dans toutes les agences de Dexia Banque ou en téléphonant au n° vert 0800 99 900. Si un doute subsiste quant au risque lié à ces warrants et quant au fait que ce risque corresponde au profil personnel de l'investisseur, veuillez consulter votre spécialiste financier.